



Succession enfant premier lit après décès du conjoint survivant

Par **cel66170**, le **16/06/2016** à **09:15**

Bonjour,

Lorsque ma grand-mère est décédée, elle a laissé un héritier (mon père) et son mari (2d mariage). Ils étaient mariés sous le régime légal (communauté de bien) et donation universalité des biens sans testament. Mon père n'a rien reçu en ce qui concerne les liquidités puisque le mari avait l'usufruit.

Son époux vient de décédé, donc normalement, mon père devrait recevoir une part des liquidités en tant que créance de restitution mais à l'époque il n'a pas été fait d'inventaire.

Que faut-il faire et avons nous des droits sur ces sommes?

Merci